

Ce que les conducteurs doivent savoir au sujet du Drug & Alcohol Clearinghouse de la FMCSA

Le 6 janvier, le centre d'information concernant les antécédents liés aux drogues et à l'alcool (« Drug & Alcohol Clearinghouse ») de la Federal Motor Carrier Safety Administration (FMCSA) sera opérationnel. Voici ce que les conducteurs doivent savoir au sujet de ce nouvel outil :

De quoi s'agit-il? Le centre d'information, une base de données en ligne sécurisée, donnera à la FMCSA, aux organismes d'État de permis de conduire, au personnel d'application de la loi des États et aux employeurs des renseignements en temps réel au sujet du dossier d'antécédents liés aux drogues et à l'alcool de tout détenteur de permis de conduire commercial (« commercial driver's license » ou CDL) ou de permis d'apprenti conducteur commercial (« commercial learner's permit » ou CLP). Il comprendra des renseignements sur les résultats positifs aux tests de dépistage de drogues, les refus de passer des tests de dépistage de drogues, les résultats des tests pour le retour à l'emploi (« return-to-duty » ou RTD) ou les tests de dépistage de drogues de suivi.

Pourquoi existe-t-il? Le centre d'information vise à améliorer la sécurité routière. Il est conçu pour éliminer la possibilité que les conducteurs changent fréquemment d'employeur ou d'État après avoir échoué à un test de dépistage de drogues et d'alcool dans leur État d'origine.

Qui doit l'utiliser? Toutes les entreprises qui embauchent des conducteurs détenteurs d'un permis de conduire commercial ou d'un permis d'apprenti conducteur commercial doivent signaler toutes les infractions relatives aux drogues et à l'alcool à ce centre d'information. Les employeurs doivent consulter le centre d'information chaque année aux fins de vérification des conducteurs qu'ils emploient. Ils doivent également le vérifier avant d'embaucher de nouveaux conducteurs. Les agents responsables de l'analyse médicale, les professionnels en toxicomanie (« substance abuse professional » ou SAP) et les autres administrateurs tiers doivent également signaler toute infraction relative aux drogues et à l'alcool commise par un conducteur.

Les conducteurs doivent-ils s'inscrire? Les conducteurs ne sont pas tenus de s'y inscrire. Cependant, vous pouvez le faire si vous souhaitez accéder à votre dossier du centre d'information. Vous devez également vous inscrire pour donner votre consentement électronique à ce qu'un employeur ou un employeur potentiel consulte l'intégralité de votre dossier.

Comment les conducteurs s'inscrivent-ils? Visitez le site clearinghouse.fmcsa.dot.gov/register et suivez les instructions. Une fois inscrits, les conducteurs recevront un avis par la poste ou par courriel de tout changement apporté à leur dossier.



Comment puis-je garder mon dossier vierge?

Ne consommez pas d'alcool, de drogues, ni de substances contrôlées pendant les heures de travail ni en dehors de celles-ci.

Peu importe la loi de l'État, tous les détenteurs de permis de conduire commercial doivent respecter les règlements de la FMCSA et du département des Transports des États-Unis (« Department of Transportation » ou DOT). Les règlements du DOT classent la marijuana comme une substance inscrite à l'Annexe 1 (« Schedule 1 drug »). Cela signifie que les camionneurs américains **ne peuvent pas consommer de la marijuana à des fins récréatives ou médicales.**

Ils ne doivent pas non plus transporter de la marijuana d'un État à un autre. Le résultat positif à un test de dépistage d'un conducteur ne sera pas déclassé parce qu'il a une ordonnance de marijuana médicale.

Selon les règlements du DOT, les conducteurs qui échouent aux tests de dépistage de drogues peuvent être orientés vers un SAP à des fins d'évaluation. On pourrait leur demander d'effectuer un test RTD et un test de dépistage de suivi, ou ils peuvent être congédiés en fonction de la politique relative à la consommation de drogues et d'alcool de leur employeur.

Restez aptes à prendre la route. Ne consommez pas de drogues, y compris la marijuana, et gardez votre dossier vierge.